

Maison louée insalubre

Par Julie12345, le 24/08/2024 à 18:19

Bonjour,

Nous louons depuis deux semaines pour la somme de 2100 euros une maison de 64m2 proche Paris.

nous avons remarqué des soucis que nous n'avions pas vu lors des visites :

Humidité excessive dans la partie ancienne avec odeur "bizzare"

buanderie très délabrée

jardin impratiquable (infesté de moustique tigres, de frelons asiatiques et bêtes en tout genres, impossible de sortir)

Porte d'entrée non sécurisée.

portail non sécurisé.

Je n'ose même pas rester seule dans a maison lorsque mon mari n'est pas là.

Le propriétaire nous dit ne pas avoir les moyens de refaire des travaux. Il dit que ce n'est pas insalubre.

que faire ? Le loyer est très cher et nous ne pouvons pas vivre dedans.

merci

Par Marck.ESP, le 24/08/2024 à 18:39

Bonjour et bienvenue

Informez la mairie de la situation. Vous pouvez fournir des preuves comme des photos ou des rapports d'experts.

Le Service communal d'hygiène et de santé (SCHS) peut être mandaté pour inspecter le

logement. Ils détermineront si le logement est effectivement insalubre.

Par Lingénu, le 24/08/2024 à 19:13

Bonjour,

Si vous pouvez verser 2 100 € de loyer, vous devriez pouvoir trouver un autre logement plus décent. Ce serait le plus rapide et le plus sûr.

Par Marck.ESP, le 24/08/2024 à 19:17

Effectivement, je suis d'accord avec cela, mais appelez l'ADIL, ils maîtrisent ces problèmes.

https://www.anil.org/lanil-et-les-adil/votre-adil/